

République Française  
Département du Nord  
**COMMUNE DE PREMESQUES**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal :	19
Nombre de membres en exercice :	18
Nombre de membres qui ont pris part à la délibération :	18 Procurations
Date de la convocation :	03.12.2025
Date d'affichage :	03.12.2025

**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE DU 08 DECEMBRE 2025**

L'an deux mille vingt-cinq et le huit du mois de Décembre, à 19 heures 30 minutes, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni salle du Conseil Municipal, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Yvan HUTCHINSON, Maire.

18 Présents : Y. HUTCHINSON - A. MARQUE - P. ALLIOT - P. VANDEN DORPE - N. GUISLAIN - L. BASECQ - P. CAREY - S. VAN EECKE - D. DUMONT - C LEFEBVRE - X. DUBOIS - F. BOULANGER - S. MOUVEAUX - C. ANNAERT - P. PACCOU - P. JOURDAIN - J. TYBOU - G. DUBOIS

0 Absents ayant donné pouvoir :  
0 Excusés :

Madame Sylvie VAN EECKE a été désignée comme secrétaire de séance.

**2025 - 43 : Avenant à la convention pour la transmission électronique des actes soumis au contrôle de légalité ou à une obligation de transmission au représentant de l'Etat**  
**Rapporteur : Yvan HUTCHINSON**

Vu la délibération en date 17 septembre 2010 approuvant la convention avec la préfecture pour la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité,

Vu la délibération en date du 12 avril 2021 autorisant la signature d'un avenant à ladite convention suite à un changement d'opérateur exploitant le dispositif de transmission des actes par voie électronique ;

Vu le changement d'opérateur exploitant le dispositif de transmission des actes par voie électronique à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026 ;

Le conseil municipal, à l'unanimité décide de :

- Approuver les termes de l'avenant joint à la présente délibération pour la transmission électronique des actes soumis au contrôle de légalité ou à une obligation de transmission au Préfet pour changement d'opérateur exploitant le dispositif de transmission des actes par voie électronique

- Approuver le changement de tiers de télétransmission à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026
- Autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant à la convention pour la transmission électronique des actes soumis au contrôle de légalité avec la Préfecture du Nord.

***La délibération est adoptée à l'unanimité.***

*Pour : 18 – Contre : 0 – Abstention : 0*

*La présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet du Nord*

A Prémesques, le 11/12/2025 ,  
Affiché le 11/12/2025  
Transmis au contrôle de légalité le 11/12/2025,

Ainsi délibéré  
Pour copie conforme,  
Le Maire,  
**Yvan HUTCHINSON**



La Secrétaire de Séance  
Sylvie VAN EECKE